

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/018/7.2

Feuillet n°027



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 26 mars 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE,

Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Claude TURBANT représenté par Betty CHABANE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON donne pouvoir à Denis ADAMSKI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : vote des taux

Monsieur le Président de fixer les taux de TEOM sur les communes desservies par le secteur du SIRTOM de Brive pour l'exercice 2024.

Les communes pour lesquelles la communauté de communes perçoit la taxe en lieu et place du SIRTOM de la région de Brive sont celles citées dans le tableau ci-dessous.

Le Sirtom de Brive a instauré la TIEOM sur l'ensemble du territoire par délibération du Comité Syndical du 14 octobre 2015 ;

Le taux d'incitativité est maintenu pour 2024 à 45 % (maximum légal).

Les communes de Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac, ne peuvent pas bénéficier de l'incitativité puisqu'elles viennent de rejoindre le périmètre du SIRTOM.

AR Prefecture

024-200041150-20240409-DE2024018-DE
Reçu le 11/04/2024

Vu le produit fiscal à recouvrer sollicité par le SIRTOM,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

☛ **D'APPROUVER** le produit fiscal à recouvrer pour les communes de Chatres, Condat sur Vézère, La Bachellerie, La Cassagne, La Feuillade, Ladornac, Le Lardin Saint Lazare, Les Coteaux Périgourdins, Pazayac, Saint Rabier et Terrasson-Lavilledieu qui est de 697 223 € et qui servira à déterminer les taux d'imposition de la TiEOM en 2024,

☛ **D'APPROUVER** le produit fiscal recouvré pour les communes de Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac qui est de 170 841€ et qui servira à déterminer les taux d'imposition de la TEOM en 2024 ;

☛ **De FIXER** les taux comme suit :

Communes	Bases 2024	Montant Total Fiscalisé 2024	Taux 2024
BEAUREGARD DE TERRASSON	715 474	72 919 €	10,19%
CHATRES	199 738	10 582 €	5,30%
CONDAT SUR VEZERE	881 287	45 051 €	5,11%
LA BACHELLERIE	933 068	42 188 €	4,52%
LA CASSAGNE	199 387	9 916 €	4,97%
LA FEUILLADE	764 809	38 483 €	5,03%
LADORNAC	377 520	23 594 €	6,25%
LE LARDIN ST LAZARE	1 672 452	87 014 €	5,20%
LES COTEAUX PERIGOURDINS	530 560	30 592 €	5,77%
PAZAYAC	790 132	42 363 €	5,36%
PEYRIGNAC	499 303	64 172 €	12,85%
ST RABIER	556 296	28 296 €	5,09%
TERRASSON	6 559 228	339 144 €	5,17%
VILLAC	316 427	33 750 €	10,67%
	14 995 681	868 064 €	

☛ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 11/04/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

